



# Terre d'Adeles – Le Champ de bulles, Julien PESCI

## CONTRAT D'ENGAGEMENT AMAP légumes bio – avril 2024 à février 2025

**Julien PESCI** est installé depuis 2010 dans une ferme maraîchère bio de 1,5 ha, « Le Champ de bulles », à Saint Sève près de La Réole en Gironde. Ses pratiques agricoles respectent le cahier des charges de l'agriculture biologique, respectueuses de la nature et des hommes. Avec la production de nombreuses espèces et variétés anciennes de légumes, il participe depuis plus de dix ans et jusqu'en février 2023 au « panier d'Adeles » en complément des légumes du Jardin d'Adeles. Il vend également ses légumes le mardi matin au marché bio de Pessac et le samedi matin aux marchés de La Réole (semaines paires) et Caudéran (semaines impaires).

Par la signature du présent contrat, **l'association Terre d'Adeles, l'adhérent/e signataire et Julien PESCI s'engagent** à respecter le lien producteur-consomm'acteur dans le cadre de la Charte des AMAP.

### Le consomm'acteur s'engage à :

- 1) Commander d'avril 2024 à février 2025 (21 livraisons, tous les quinze jours sauf fin décembre arrêté pendant la période des fêtes) des « paniers » de légumes bio de saison ou aromates livrés de 18h à 19h le vendredi des semaines paires :
  - Petit panier à 12 € (1 ou 2 personnes) : en moyenne 4 à 5 variétés de légumes ;
  - Grand panier à 23 € (3 ou 4 personnes) : en moyenne 6 à 7 variétés de légumes et des aromatiques frais en saison
- 2) Signer à la commande 1 à 11 chèques à l'ordre de « **Julien PESCI** ». Ces chèques, déposés auprès du coordonnateur de l'association Terre d'Adeles, sont remis au producteur lors des livraisons et ne sont encaissés qu'après la 1<sup>re</sup> livraison.
- 3) Venir personnellement chercher les paniers commandés ou les faire prendre par une personne signalée au coordonnateur, lors des livraisons le vendredi en semaine paire selon le calendrier établi. Une commande oubliée est une commande due.

### Calendrier

**Livraisons 2024** : de 18h à 19h **vendredi 19/04 – 03/05 – 17/05 – 31/05 – 14/06 – 28/06 – 12/07 – 26/07 – 09/08 – 23/08 – 06/09 – 20/09 – 04/10 – 18/10 – 01/11** date susceptible d'être modifiée en fonction des autres AMAP – 15/11 – 29/11 – 13/12.

**Livraisons 2025** : de 18h à 19h **vendredi 10/01 – 24/01 – 07/02**

- 4) Trouver un remplaçant si pour une raison exceptionnelle l'engagement ne pouvait être respecté jusqu'à son terme. Une aide pourra être apportée par les coordonnateurs bénévoles de Terre d'Adeles.

### L'association Terre d'Adeles, pour faciliter le lien producteur-consomm'acteurs, s'engage à :

- 1) Désigner un ou plusieurs référents chargés d'organiser les livraisons bimensuelles (le vendredi en semaine paire).

Coordonnatrices bénévoles AMAP légumes : contact – [coord.legumes@listes.terredadeles.org](mailto:coord.legumes@listes.terredadeles.org)

Caroline Collet [caroline.collet@terredadeles.org](mailto:caroline.collet@terredadeles.org)

Anne-Marie Delas [anne-marie.delas@terredadeles.org](mailto:anne-marie.delas@terredadeles.org)

Yamina Daïmallah [yamina.daimallah@terredadeles.org](mailto:yamina.daimallah@terredadeles.org)

Catherine Lalanne [catherine.lalanne@terredadeles.org](mailto:catherine.lalanne@terredadeles.org)

- 2) Mettre à disposition un lieu de livraison.
- 3) Assurer la bonne transmission du paiement des commandes.
- 4) Tenir ses adhérents informés des propositions de Julien PESCI après accord du CA.
- 5) Promouvoir les productions de Julien PESCI et effectuer des actions de sensibilisation sur les AMAP auprès du public.

### Le producteur s'engage à :

- 1) Préparer conformément à la commande des « paniers » de légumes bio pour chaque livraison du vendredi en semaine paire.
- 2) Prévenir TdA au cas où une maladie ou une intempérie atteindrait l'exploitation. Une décision commune serait alors prise par l'ensemble des consomm'acteurs et le producteur.
- 3) Informer les consomm'acteurs sur la vie de l'exploitation dans la plus grande transparence, fournir les justificatifs relatifs à la labellisation bio, accueillir sur demande le consomm'acteur à l'exploitation.
- 4) Le producteur reconnaît le rôle de l'association Terre d'Adeles et, en dehors des marchés, n'entretient de relations commerciales directes avec ses adhérents que dans le cadre du présent accord.

**Terre d'Adeles, ses adhérents consomm'acteurs et Julien PESCI s'engagent** à poursuivre conjointement la réflexion de manière à améliorer progressivement le présent contrat, l'objectif final de l'AMAP étant de mobiliser de manière fiable, régulière et pérenne un nombre suffisant de consomm'acteurs pour que le producteur parvienne à vivre dignement de son travail et que le consomm'acteur puisse bénéficier d'une alimentation saine. Un bilan du présent accord sera effectué lors de l'assemblée générale de l'association Terre d'Adeles. Des modifications pourront être proposées pour la saison suivante.

Terre d'Adeles, ses consomm'acteurs et Julien PESCI s'engagent à communiquer en toute franchise et liberté, à partager les idées et initiatives afin d'améliorer le fonctionnement du projet.

Bon de commande joint - Fait à Pessac le .....

### Signatures :

Le producteur :

Julien PESCI

Pour Terre d'Adeles :

Caroline Collet, Anne-Marie Delas,

Catherine Lalanne, Yamina Daïmallah,

Le consomm'acteur :

Nom/ Prénom :